

DOSSIER : SCT-2001-11
DATE : 20190509

TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES
SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL

ENTRE :)
)
PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS)
D'ODANAK) M^e Jameela Jeeroburkhan, M^e Charlotte
) Chicoine-Wilson et M^e Marie-Ève Dumont,
Revendicatrice) pour la revendicatrice
)
- et -)
)
SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU)
CANADA)
Représentée par le ministre des Affaires) M^e Éric Gingras, pour l'intimée
indiennes et du Nord canadien)
)
)
Intimée)
)
)
)
)
) **ENTENDUE : le 24 avril 2019**

PROCÈS-VERBAL

L'honorable Paul Mayer

Une conférence de gestion d'instance (CGI) a été tenue par téléconférence le 24 avril 2019 à 16 h 30, heure de l'Est (Ottawa), dans les dossiers SCT-2001-11, SCT-2002-11 et SCT-2003-11.

Il fut convenu de ce qui suit :

[1] Le 1^{er} avril 2019, les parties ont déposé au Tribunal un projet de calendrier révisé pour l'audition des experts qui est prévue du mois de mai au mois d'octobre 2020.

[2] L'intimée confirmera son intention ou non de produire une contre-expertise aux deux rapports de M. Gilles le ou avant le **24 juin 2019**.

[3] Les parties souhaitent toujours utiliser une base de données électronique à l'audition des experts et continuent de communiquer avec le greffe pour discuter des options.

[4] Le Tribunal a encouragé les parties à considérer la possibilité que leurs experts se rencontrent afin qu'ils identifient les points de convergences et de divergences essentiels au présent litige. Ceci fera l'objet de discussion à la prochaine CGI.

[5] Les parties ont informé le Tribunal qu'elles envisagent que les plaidoiries écrites et orales se dérouleront entre les mois de mai 2021 et 2022 inclusivement. Le Tribunal a demandé aux parties de réfléchir à la possibilité de devancer cet échéancier de la façon suivante :

a. la fin du mois de janvier 2021 au lieu de la fin du mois de mai 2021 pour le dépôt du mémoire des faits et du droit de la revendicatrice;

b. la fin du mois d'avril 2021 au lieu de la fin du mois de novembre 2021 pour le dépôt du mémoire des faits et du droit de l'intimée;

c. le début du mois de juillet 2021 au lieu du début du mois de février 2022 pour le dépôt du mémoire des faits et du droit en réplique de la revendicatrice;

d. le mois de septembre ou octobre 2021 au lieu du mois de mai 2022 pour l'audition des plaidoiries orales qui, selon les parties, prendra environ une dizaine de jours.

[6] La prochaine CGI se tiendra par téléconférence le **3 juillet 2019** à 16 h 30, heure de l'Est (Ottawa).

PAUL MAYER

L'honorable Paul Mayer